



Atelier  
9 juin  
2017



Août 2017

## INTERNATIONALISATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DES TERRITOIRES

Compte rendu du contenu des travaux

Les processus d'internationalisation se manifestent aujourd'hui aux différentes échelles de l'action publique, y compris au niveau des collectivités territoriales et des territoires qui selon le regard que l'on porte en sont impactées ou en sont des acteurs.

Ces processus sont devenus des marqueurs de l'action des collectivités territoriales quelles que soient leur taille, leur localisation et leurs orientations politiques.

### CONTENU DU DOCUMENT

LES ARBITRAGES – POLITIQUES ET BUDGETAIRES – DANS LA CONSTRUCTION DES POLITIQUES INTERNATIONALES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

MEDIATISATION DE L'ACTION EXTERIEURE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

PREPARATION DU COLLOQUE, CONTRIBUTION DES PARTICIPANTS **ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**

# THÈME 1

---

## **Les arbitrages – politiques et budgétaires – dans la construction des politiques internationales des collectivités territoriales**

### ***Problématique de l'atelier***

Si pendant longtemps, les politiques de relations internationales des collectivités locales ont fait l'objet de peu de débats au sein des assemblées territoriales, il n'en est plus de même aujourd'hui. Avant même les années deux mille, les engagements de dépenses ont été contestés devant les tribunaux administratifs. En France, les dernières élections territoriales ont eu pour conséquence dans un certain nombre de Communes, Départements et Régions une modification des orientations qui fait l'objet de débats, amplifiés par les restrictions budgétaires qui contraignent les collectivités territoriales à des arbitrages plus contraignants. Au sein des collectivités territoriales, définir et financer une politique de relations internationales n'est certes pas un enjeu politique et financier majeur mais n'est plus considéré comme un choix mineur.

En même temps les collaborations entre institutions de nature et d'objet différents se multiplient. Les collectivités territoriales associent à leur action des ONG, mais aussi sollicitent le concours de formations de santé, d'entreprises, de prestataires de services, de chambres consulaires, d'universités... Elles répondent aussi dans le cadre de leur politique d'attractivité ou de présence à l'étranger à des demandes d'appui de l'une ou l'autre de ces institutions pour consolider les relations que ces dernières ont engagées ou souhaitent engager.

L'objet de ce thème de travail est d'interroger comment se joue au sein des collectivités territoriales la construction de leur politique internationale par la mobilisation de leurs ressources humaines, techniques et financières propres et/ou en articulation avec d'autres institutions de leur territoire.

Plus précisément l'atelier s'est intéressé aux modes d'arbitrages au sein des collectivités territoriales pour dégager les financements de l'AICT. Comment ces derniers sont-ils positionnés au regard des autres politiques de la collectivité ?

### ***Les arbitrages budgétaires en matière d'action international sont-ils seulement consécutifs à la baisse des ressources des collectivités locales ?***

La difficulté d'avoir une vision globale des fonds mobilisés pour l'action internationale, faute d'avoir un budget consolidé de l'AICT ; les dépenses étant ventilées entre les budgets de nombreuses directions et services, rend difficile une exacte mesure de la baisse des moyens alloués à l'action internationale des collectivités territoriales.

Toutefois, les informations disponibles montrent qu'à quelques exceptions près (comme la Métropole de Lyon ou le CD du Val de Marne) on constate un double mouvement de contraction budgétaire :

- **Une diminution des ressources consacrées par les collectivités territoriales à leur action internationale**, diminution qui est souvent du même ordre de grandeur que la diminution du budget général de la collectivité
- **Une diminution conséquente des ressources consacrées aux relations de coopération décentralisée** (entendue comme les relations conventionnelles avec des collectivités territoriales des pays du Sud), diminution qui dépasse largement la contraction générale du budget de la collectivité territoriale.

Cette double évolution est synonyme d'un recentrage des ressources allouées à l'action internationale vers de nouveaux objets, ce qui pose la question de savoir :

- Sur quoi portent les arbitrages ?
- Au nom de quoi sont-ils faits ?
- Comment sont-ils réalisés ?

### ***Des arbitrages qui portent sur des objets pluriels ?***

Les arbitrages budgétaires et politiques réalisés par les collectivités territoriales portent sur des objets de natures différentes :

- **Des arbitrages sur le type d'action internationale mis en œuvre**

On constate un transfert des moyens en matière d'action internationale, des relations de coopération décentralisée vers les actions répondant à des logiques d'attractivité et de rayonnement : organisation de grands événements, missions à l'international, communication...

Ces arbitrages se retrouvent fréquemment dans les évolutions des dénominations des services sont rebaptisés en services dédiés à l'attractivité ou au rayonnement des territoires.

- **Des arbitrages thématiques**

Certaines thématiques, comme l'éducation à la solidarité et la citoyenneté internationale sont délaissées au profit d'autres thématiques comme en particulier l'économie,

- **Des arbitrages géographiques**

Très clairement les actions et relations avec les pays les moins avancés sont délaissées au profit des relations avec les pays à revenus intermédiaires (Corée...) ou avec des pays développés (Russie...). Dans les pays les moins avancés, les pays qui sont des pays « émergents » comme la Côte d'Ivoire sont très clairement privilégiés par rapport aux pays structurellement en situation de vulnérabilité comme le Niger ou Madagascar.

De fait, il y a un arbitrage en faveur d'une logique de « jeter des ponts », en allant à l'aventure vers de nouveaux territoires sur la logique antérieure de « tisser des liens » entre territoires dans la durée.

- **Des arbitrages sur les modes opératoires**

Enfin, les modes opératoires, dans le champ de la coopération décentralisée et la solidarité internationale ont tendance à revenir vers des logiques de « guichet » pour les opérateurs français de la collectivité territoriale partenaire

(ONG, bureau d'étude, ...) au détriment des relations d'appui institutionnel de collectivité à collectivité territoriale qui avaient pu se nouer par le passé.

De la même manière, la tendance est de passer de relations dans la durée à des logiques de relations ponctuelles autour de projets.

- **Des arbitrages sur les moyens institutionnels**

Peu visible à ce jour, une des interrogations qui se pose est de savoir si ces arbitrages vont se répercuter également sur les moyens humains et de fonctionnement des services dédiés à l'action internationale des collectivités territoriales.

On le voit donc, les arbitrages en matière d'action internationale des collectivités territoriales sont lourds de sens.

### ***Au nom de quoi se font ces arbitrages ?***

Très clairement, les nouveaux arbitrages sont basés sur une évolution des référentiels des collectivités territoriales.

Le constat général est celui du passage d'un référentiel de « solidarité » vers un référentiel « d'intérêt ».

L'action internationale des collectivités territoriales, qui pour une bonne partie de sa manifestation opérationnelle était basée sur une conviction de la responsabilité des collectivités territoriales du Nord à soutenir leurs homologues des autres pays et à agir conjointement pour défendre localement et mondialement l'autonomie locale a fait la place à une conviction que l'action internationale doit avant tout produire un retour sur le territoire de la collectivité territoriale du Nord.

L'action internationale des collectivités territoriales doit « rapporter » à la collectivité territoriale française, en termes économiques, d'attractivité, de rayonnement.

Cette évolution est renforcée par les évolutions des textes, en particulier de la loi NOTRe qui lie l'action internationale des collectivités territoriales avec le développement économique et l'accompagnement des entreprises à l'international.

Ce changement de référentiel peut être lu comme un changement d'orientation ou plus simplement comme un changement de pondération entre deux référentiels qui ont toujours coexisté au sein des collectivités françaises : « *solidarité* » et « *intérêt pro domo* ».

Cette coexistence de référentiels de natures différentes au sein de la collectivité territoriale est liée au caractère complexe de celle-ci et à sa multipolarité entre exécutif, délibératif, cabinet et services techniques, qui généralement recourent des sensibilités différentes.

## **Comment se font les arbitrages ?**

Les changements de stratégie dans les relations internationales (abandon de partenariat, changements d'objet...) ne font pas l'objet de concertation ou de débat public en France et sont peu ou pas concertées avec les collectivités territoriales partenaires, qui sont souvent au mieux informées de la suspension ou de l'arrêt de la relation de coopération décentralisée.

Même dans le cas de maintien de relations de coopération décentralisée entre territoire, il est notoire que les clauses des conventions de coopération qui lient les deux ou plus territoires ne sont pas respectées par la collectivité française et que les changements dans les modes opératoires (abandon de l'appui institutionnel, suspension des instances de gouvernance...) sont réalisés de manière unilatérales par les collectivités françaises.

Les relations internationales des collectivités territoriales, à la différence des politiques des Etats, ne sont pas fondées sur des rapports de force. En conséquence elles ne prennent pas en compte la posture du partenaire, ni ses capacités de réaction, a fortiori de nuisance. Au mieux, elles visent à répondre à des demandes formulées. Il n'y a de ce fait pas d'isomorphisme entre les actions internationales des collectivités territoriales et celles des Etats.

Il convient de noter que ces situations ne concernent pas seulement les relations internationales des collectivités territoriales mais l'ensemble des politiques publiques locales.

## **La question de fond est-elle celle de l'arbitrage budgétaire ou des arbitrages politiques ?**

L'indéniable contraction des moyens alloués à l'action extérieure des collectivités territoriales et en particulier à la coopération décentralisée est-elle la question de fond, ou la question de fond est-elle celle des arbitrages politiques qui décident de stopper une relation de coopération avec un territoire ou de ne plus intervenir dans un domaine, une géographie ou avec un mode opératoire déterminé ?

En effet des sources de financement plus puissantes que ne le sont les collectivités territoriales, sont mobilisables par celles-ci pour mener des actions... à condition d'avoir un accord politique pour continuer à agir. La contraction des ressources des collectivités territoriales affectées à l'internationale est donc une contrainte à l'action qui peut être levée par la recherche de cofinancements en France ou au niveau sous régional (UE) et international (BM...).

Ce qui évolue depuis les dernières élections municipales, départementales et régionales est bien l'existence d'un arbitrage politique beaucoup plus net en termes géographique, thématique et de modalités de mise en œuvre.

Ces arbitrages peuvent répondre à trois grands modèles :

- **Relationnels**

Basés sur l'analyse du coût / bénéfice, ce sont des arbitrages réalisés par les décideurs institutionnels, en substance les exécutifs des collectivités territoriales.

- **Organisationnels**

Lié à la dépendance au sentier, ce sont des arbitrages basés sur la reproduction des routines, des procédures établies

- **Bureaucratique**

Liés aux rapports de force interne aux collectivités territoriales, ce sont des arbitrages liés à des marchandages et des régulations internes entre les différents groupes d'acteurs de la collectivité : exécutif, délibératif, cabinet, services...

Ces trois grands modèles coexistent fréquemment au sein de la même collectivité territoriale. Ceci est sans équivoque le signe que l'international devient une politique publique locale comme les autres.

### ***Le rôle des acteurs du territoire sur les arbitrages en matière internationale***

Cette évolution de l'action internationale comme une politique publique locale « comme les autres », ouvre la voie aux acteurs des territoires pour qu'ils puissent exercer leur capacité d'influence pour maintenir, développer ou mettre en place de nouvelles politiques.

Diasporas, organisations non gouvernementales, corps consulaire et diplomatique, églises... sont autant de groupes de pression qui peuvent influencer les décideurs politiques et contribuer à maintenir voire à renforcer certaines actions internationales des collectivités territoriales.

### ***Trois constats sont à retenir :***

- L'action internationale des collectivités territoriales et en particulier la coopération décentralisée a été et reste une politique qui a eu et **conserve une certaine confidentialité** : difficulté de toucher un public élargi, budget peu lisible, inquiétude face à des réactions politiques partisans, marginalisation des actions... bien qu'elle soit un champ d'actions des collectivités territoriales promu par l'Etat.
- L'action internationale des collectivités territoriales est d'autant plus active et pérenne qu'elle **part ou qu'elle associe des organisations bien implantées sur le territoire** ou connaissant bien le territoire partenaire : étudiants, églises, ambassades, institutions culturelles, diaspora...
- L'action internationale des collectivités territoriales **fait aujourd'hui l'objet de débats au sein des collectivités territoriales**, l'unanimité antérieure n'est plus la règle. L'affirmation de valeurs de solidarité n'est plus aujourd'hui le point focal des débats, le retour sur le territoire devient essentiel. La construction préalable d'un discours devient une condition pour engager une action.

Ces évolutions remettent en cause un accord implicite, partagé par un très grand nombre de collectivités territoriales, qui fait de l'action internationale des collectivités territoriales une contribution à la réussite des politiques de décentralisation menées par de nombreux Etat.

Elles laissent indécises les réponses à la question "pour faire quoi ?" rendues d'autant plus difficiles qu'il existe peu d'analyse sur l'effectivité des résultats d'une part, sur les effets perturbateurs, et souvent irréversibles, d'autres part des actions sur les populations des collectivités territoriales partenaires. De même les effets de l'action internationale sur le territoire de la collectivité, que ce soit en terme de retour économique direct, d'attractivité ou de rayonnement reste à démontrer, peu d'études ou de recherche ayant été réalisées sur ces questions.

## THÈME 2

---

### Médiatisation de l'action extérieure des collectivités territoriales

#### **Problématique de l'atelier :**

La faible médiatisation des collectivités territoriales sur leur stratégie en matière de relations internationales est un constat fréquemment fait.<sup>1</sup> Les informations diffusées auprès du « *grand public* » portent le plus souvent sur une présentation succincte des collectivités partenaires et, dans le cadre plus spécifique de la coopération décentralisée au développement, sur les actions à caractère humanitaire. Les adhésions à des réseaux de collectivités territoriales, à vocation générale ou organisés autour d'un thème partagé, font l'objet d'une publicité ponctuelle au moment où la collectivité est élue dans les instances d'animation dudit réseau.

Les causes de la sous-médiatisation de cette politique des collectivités territoriales peuvent être recherchées dans plusieurs directions.

Les citoyens attendent prioritairement des collectivités locales auxquelles ils appartiennent qu'elles « *facilitent* » la vie quotidienne par la mise en place et le bon fonctionnement des services de proximité. Promouvoir l'intérêt de nouer des relations avec des territoires éloignés nécessite de ce fait une volonté politique forte pour informer (et justifier) de ces relations dont les retombées locales sont peu visibles aux yeux des résidents en termes d'administration locale, de transport urbain, d'amélioration de la qualité des services offerts... et d'amélioration d'un « *mieux vivre ensemble* ». Dans ces conditions, communiquer sur les relations internationales, à l'exception des actions qui répondent à des situations exceptionnelles, c'est prendre un risque politique que beaucoup d'assemblées et d'exécutifs locaux ne veulent pas prendre. Accentuant les difficultés de médiatisation de ces relations, ces derniers éprouvent des réticences à reconnaître que des évolutions dans la gestion de leur cité puissent être le résultat d'expériences menées sous d'autres cieux.

Placer la médiatisation sous le thème des échanges économiques - attractivité du territoire ou accompagnement des exportations - ne supporte pas les mêmes réserves. Hors des compétences juridiquement transférées aux collectivités locales dans la plupart des pays, leur intervention dans le domaine économique est reconnue comme une contribution au développement de leur territoire et à la création d'emplois. De ce point de vue, visiter Shanghai ou Curitiba peut être médiatiquement valorisé plus qu'un partenariat avec Bamako ou Port au Prince.

---

<sup>1</sup> On peut toutefois noter que des collectivités territoriales diffusent une information précise sous des formes diverses : Département des Yvelines (création d'un GIP), communauté d'agglomération d'Evry (journal spécifique), Chambéry (Festival Lafi Bala), Grenoble (Festival de géopolitique)... La "Semaine de la solidarité internationale" est une manifestation d'envergure nationale qui permet localement de présenter les politiques programmes et projets de coopération et de solidarité internationale des collectivités territoriales.

Les débats sur les stratégies internationales au sein des assemblées territoriales sont de surcroît peu ou pas relayés auprès du "grand public" par les médias locaux. Les conférences internationales qui traitent des villes et des enjeux urbains n'arrivent qu'assourdis aux oreilles des citoyens à l'image de la récente conférence ONU-Habitat à Quito. La sous-représentation des villes dans le système de décision mondiale (et européen) et la complexité des débats qui y sont menés obèrent l'intérêt de communiquer sur leurs recommandations alors que les collectivités territoriales sont souvent les plus directement concernées par les recommandations qui en résultent (par exemple les ODD).

Pour traiter de la médiatisation de leurs relations internationales par les collectivités territoriales, l'atelier a travaillé autour de questions telles que :

- Les collectivités territoriales considèrent-elles comme un enjeu de médiatiser leur stratégie de relations internationales et des actions qu'elles mènent ou qu'elles soutiennent ? Sur quelle base fondent-elles cet enjeu ?
- Les collectivités locales segmentent-elles de façon explicite ou plus ou moins spontanément la médiatisation de leur politique internationale en fonction de l'objet de ces relations et de groupes-cibles (jeunes, universitaires, secteur économique, résidents issus de l'immigration... ?) Est-ce une question en débat dans leurs instances ?
- Quelles informations diffusables leur sont apportées par les réseaux auxquels elles adhèrent, notamment sur les débats organisés par les institutions interétatiques ? Estiment-elles que les réseaux ont une fonction à assurer dans ce domaine ?

### ***Un cadrage conceptuel qui reste à faire :***

Dans le cadre des débats de l'atelier, il apparaît que plusieurs concepts sont utilisés de manière indistinctes : médiatiser, communiquer, informer, justifier, légitimer... Or ces concepts recouvrent des objectifs et des modalités différentes. Il conviendrait donc de clarifier ce dont on parle, et en conséquence de clarifier les objectifs poursuivis.

Ceci est pertinent pour l'action internationale des collectivités territoriales mais aussi pour une grande partie des autres politiques des collectivités territoriales pour lesquelles les mêmes difficultés de « médiatisation » se retrouvent, les collectivités territoriales ayant de réelles difficultés à communiquer sur leur action municipale.

### ***Un contexte général difficile en termes de médiatisation***

La médiatisation de l'AICT des collectivités territoriales se fait dans un contexte général qui n'est pas simple et qui rend cette action complexe :

#### Une problématique complexe

L'action internationale des collectivités territoriales se situe dans un environnement difficile et complexe, qui pose de nombreuses questions en termes de médiatisation :

- Les médias dressent aujourd'hui un constat cruel des actions de solidarité et de coopération internationale à l'exception des actions d'urgence. Les actions menées par les CT sont affectées par cet a priori négatif,
- Il existe une géographie de la solidarité selon les pays, l'histoire, les populations et leur "facies"..., qui se manifeste par une inégalité d'intérêt entre les géographies,
- La demande de résultats « visibles » lorsque des fonds publics sont engagés est de plus en plus prégnante,
- Par ailleurs, les relations internationales n'échappent pas à l'exigence d'un "retour sur investissement". Il est aujourd'hui plus facile de communiquer sur les actions qui répondent à cette exigence que sur celles dont les résultats sont peu médiatisables, sans retour direct apparent sur le territoire.
- Le thème est multiforme, intègre des dimensions complexes peu ou pas familières aux citoyens, car reposant sur une lecture du monde dans sa complexité.

### Une désaffection supposée des citoyens vis-à-vis de l'international

Alors que les CT pensent savoir communiquer sur leurs actions à travers les supports d'information dont elles disposent (journal local, Facebook, site Internet...), ce n'est pas le cas dans le domaine de l'international. Au regard des pratiques on peut avancer qu'elles partent de plusieurs présupposés :

- en premier lieu l'international n'intéresserait pas les citoyens, qui seraient intéressés uniquement par le local,
- en second lieu, le thème serait trop complexe pour faire l'objet d'une communication en direction du grand public, jugé -a priori- peu apte à en saisir les enjeux,
- en troisième lieu, les relations internationales se prêteraient peu à une communication fondée sur la valorisation de résultats enregistrés. Ceux-ci étant peu « isolables » donc peu identifiables au regard des autres politiques des CT.
- en quatrième lieu, les citoyens verraient les déplacements internationaux des élus comme une mauvaise utilisation de l'argent public,
- enfin, parler de l'action internationale risquerait d'alimenter le vote extrême,

Ces présupposés ne sont pourtant pas vérifiés sur le terrain :

- il n'y a jamais eu autant d'implication citoyenne (associations, écoles, structures de santé, initiatives individuelles....) dans le champ de l'international,
- des thématiques planétaires complexes, comme le réchauffement climatique, la gestion des déchets... ont été appropriées par une grande partie des citoyens qui en sont devenus les porteurs de cause,
- les territoires où le vote extrême est le plus important sont rarement les territoires où les actions internationales sont les plus importantes.

On constate donc bien un décalage entre la vision des élus et des services des collectivités territoriales sur la pertinence de médiatiser les actions des collectivités à l'internationale et la réalité du terrain.

## **Une communication réduite**

Conséquence de ces présupposés, les élus et les institutions décentralisées communiquent peu spontanément sur les actions internationales de leur collectivité et cette communication reste limitée :

- les exemples de communication « vivante », permettant une relation directe entre citoyens d'ici et de là-bas, comme le festival Lafi Bala de Chambéry-Ouahigouya qui réunit 20 000 personnes tous les deux ans reste une exception, idem pour la communication « symbolique, comme les « Maisons de l'international », qui restent peu nombreuses,
- l'implication des acteurs des territoires partenaires dans la communication reste l'exception, la communication restant majoritairement réalisée par les acteurs français,
- la communication est rarement ciblée en direction des différents publics spécifiques de l'international, alors que celui-ci est fortement diversifié (jeunes, diaspora, professionnels, militants...),
- de même la communication réalisée est rarement différenciée par « objet » ou nature d'activité alors que communiquer sur la coopération décentralisée, sur la réception de délégation, sur la coopération européenne ou sur l'attractivité et le rayonnement du territoire n'est pas du même ordre, et demande de travailler sur des medias et des messages de nature différentes.

Les élus sont ainsi conduits à privilégier deux axes de communication :

- Montrer le soutien apporté aux associations et acteurs de leur territoire qui agissent à l'international, dans une logique « clientéliste »,
- Affirmer les soutiens apportés à des partenaires dans l'élaboration de leurs propres politiques publiques ce qui dégagent leur responsabilité en cas de difficultés.

Cette option de communication délimite un champ d'actions beaucoup plus étroit qu'il n'est en réalité. Elle valorise des actions "individualisées" et masque les débats sur la pertinence et la mise en œuvre d'une politique globale.

## **Des medias locaux, notamment la presse quotidienne régionale, peu portée à relayer les informations qui lui sont transmises.**

Le thème "relations internationales des CT" est très éloigné des centres d'intérêt des medias locaux et de ceux qu'elles attribuent à ses lecteurs ou auditeurs. En cela les medias locaux partent des mêmes présupposés que les élus locaux sur le peu d'intérêt et de capacité des citoyens à s'intéresser à ce qui se passe « là-bas ». En conséquence, elle n'évoque quasiment jamais les relations internationales sur le fond (en dehors des grands moments internationaux) et ne porte pas plus d'attention aux actions locales internationales sauf lors d'évènements spécifiques.

Pourtant, l'action internationale des CT est un marqueur de leur identité. Celle-là se construit dans la durée et s'inscrit hors de l'urgence du temps politique. Le temps des médias est au contraire celui de la fluidité, du court terme. La difficile compatibilité entre ces deux rythmes ajoute au désintérêt des médias pour les actions internationales des collectivités territoriales.

En revanche, lorsque ces dernières se mobilisent dans les cas de catastrophes humanitaires - où l'on retrouve l'urgence de l'action et la dimension émotionnelle - les médias assurent une couverture des actions des CT et relaient auprès des citoyens leurs encouragements à la solidarité. Dans ce cas spécifique, il y a même fréquemment inversion des appels à mobilisation. Les médias en ont l'initiative, reprise par les CT qui déterminent les ressources qu'elles allouent en fonction du poids médiatique de la catastrophe.<sup>2</sup>

### ***Communication institutionnelle et société civile***

Dans de nombreux cas, les acteurs sociaux ont un rôle décisif sur les arbitrages des CT en termes de communication (et de financement d'actions), en amenant à la mise sur agenda d'enjeux internationaux (ex. climat, droits de l'homme...). Organisés autour d'un objet précis, d'un objectif à atteindre et mesurant l'importance de créer un rapport de force au sein de la société, ils peuvent être en capacité d'imposer un débat politique qui trouve des relais médiatiques. Les acteurs sociaux mobilisés par les relations internationales des CT agissent pour leur part dans un contexte bien différent fondé sur l'idée que les relations internationales des collectivités locales ne relèvent pas de choix politiques...

Quelques cas spécifiques, à forte portée symbolique, où les questions politiques sont fortement présentes, font l'objet d'une communication plus fournie comme par exemple les relations avec une collectivité palestinienne. Autre cas spécifique, la présence de groupes de pression qui ont un "intérêt direct" aux actions engagées sous l'égide de la CT ; c'est principalement le cas des diasporas de migrants, lorsqu'elles existent, dont la présence contribue à diffuser des informations sur les relations de la CT avec le territoire dont ils sont originaires (ou leur famille).

Le lien entre communication institutionnelle et société civile est difficile à établir sereinement. Il est pourtant essentiel. Si la communication des CT est trop présente, les acteurs privés se sentent dessaisis de leur contribution, si elle est peu lisible, la CT voit son soutien ignoré.

---

<sup>2</sup> L'influence des médias dans ce contexte n'est pas systématique. Les informations sur la situation des migrants/réfugiés ne suscitent pas par exemple de mobilisation des CT.

### ***La communication sur l'AICT, une communication spécifique ?***

Les problèmes de communication sur l'AICT ne semblent pas être spécifiques au sein des collectivités territoriales. Ils se retrouvent dans beaucoup d'autres domaines de leur action, y compris économiques. La question de l'information et des relations avec les citoyens se pose pour la grande majorité des politiques publiques.

La logique du "ruban coupé" reste toujours forte car démonstrative du résultat d'une action. Les relations internationales offrent peut- d'opportunité de ce point de vue.

En termes de relations internationales, le meilleur support semble être la « *communication vivante* » (ex festival, maisons de l'international)... qui permet des échanges directs, sans médias intermédiaires.

# THÈME 3

---

## Préparation du colloque, contribution des participants

Le troisième temps de l'atelier a été dédié à l'identification des thèmes qui retiennent l'attention des participants (contributeurs et personnes qualifiées) pour les proposer au colloque. Ces thèmes ont été travaillés par groupe :

### Groupe A

2 thèmes convergents

- Comment les populations interviennent-elles : comment s'impliquent-elles et comment sont-elles impliquées ?
  - Poser la question de la sociologie des acteurs, du rôle des "outsiders" et des « insiders ».
  - Difficultés de construire une méthode pour impliquer les populations : groupes très divers, poids et interventions des diasporas, prise en compte des groupes ethno-religieux... Qui participe, qui peut participer ?
  - Circulation internationale de l'ingénierie
- Prise en compte des dimensions culturelles dans la coopération en raison des références qu'elles nécessitent de prendre en compte
  - Champs où se fabrique des valeurs
  - Champs d'expression des valeurs

### Groupe B

Dialectique intérêt local / intérêt mutuel

Inclut l'histoire, les modèles de référence mis en œuvre conscients ou non / les relations avec l'Etat / le dialogue entre élus/ dispositif institutionnel / le dialogue politique, la circulation des modèle...

- Comment la diversité des champs de coopération se raccroche-t-elle à l'intérêt d'un territoire. (La planète des possibles de la coopération est très large de l'intérêt économique à la dimension festive).
- Poids des affects personnels qui fondent des relations de nature différentes des relations normées == > étendre les recherches s à des secteurs et populations qui s'inscrivent dans des formes de coopérations peu ou pas visibles (retraités qui résident en Afrique, touristes, commerçants....)

## Groupe C

### Comment les flux humains et la mobilité participent-ils à l'internationalisation des territoires ?

- Comment chercheurs, étudiants, enfants de migrants, scolaires, tourisme d'affaire.... Contribuent-ils à l'internationalisation des villes et territoires ici mais aussi de retour dans leur pays (à organiser sous forme d'échanges (≠ une table ronde ?)
  - Quels accompagnements ? Quelles valorisations ? Quelles réponses publiques ?
  - Ne pas omettre comment accueille-t-on les étudiants étrangers pour leur donner quelques clés de compréhension de nos fonctionnements, d'un point de vue pédagogique, dans la relation avec les professeurs... Quelles responsabilités des acteurs universitaires ?
- Travailler sur le transnationalisme (= actions non maîtrisées par les institutions, qui intéressent le monde, qui s'intéressent au monde) Ex : construction des villes par le bas alors que les relations conventionnelles considèrent et fonctionnent seulement par le haut).
- L'informel

## Groupe D

### Identité et spécificités d'un territoire

- Identité et spécificités d'un territoire comme outil d'influence française sur la scène mondiale, rôle des collectivités au regard de cet enjeu: Ex : réseau des villes Michelin, relations entre territoires miniers, amitiés entre villes, stratégie dissidente de collectivités...
- Impacts peu mesurés des relations entre collectivités territoriales.
  - Comment les collectivités locales maintiennent-elles des relations lorsqu'existent des tensions entre les niveaux étatiques ?
  - Relations entre collectivités : moyen de rayonnement, d'influence plus large que ce que l'on pense (témoignage d'un ambassadeur ?), référence à Michel Fouchet...
  - Le rayonnement pour une collectivité au service de son attractivité / diplomatie des villes

## Groupe E

- Relation avec l'Etat : recours villes comme prestataires par des Etats ou des organisations internationales
- Circulation des modèles et des savoirs
- Prolifération des réseaux de collectivités territoriales : comment sont-ils "utilisés" par les villes et territoires, comment s'y investissent-ils ?

- Villes internationales, marchepied pour une carrière nationale /internationale pour leur président ?
- Tensions attractivité / solidarité
- Evolution des relations internationales sous l'influence des bailleurs de fonds, notamment les institutions financières internationales. La coopération décentralisées est aujourd'hui un jeu triangulaire (= 2 collectivités locales + un bailleur), signe d'un fin (mal perçue ?) de la colonisation.
- Objet et mise en œuvre des ODD : (notamment à prendre en compte que 20 % de l'aide doit aller aux acteurs locaux, que les financements affectés à ces actions doivent être localisés et faire l'objet d'évaluation, que les "fuites" financières sont recherchées...)

Les collectivités territoriales demandent à être les institutions en charge des localisations, financer affirment être celles qui peuvent les garantir.

- > *Financer directement les collectivités territoriales (mais blocage des Etats) Associer, et si oui comment, les collectivités territoriales à l'agenda mondial (par le canal des réseaux ?) Ex hors réseaux sur l'application de la Coop 21 : Ile de France / Dakar*

## Groupe F

### Relations entre institutions inégales

- Construction de relations entre structures d'inégal statut ou d'inégales compétences (toutes les collectivités locales, y compris de même rang n'ont pas les mêmes compétences à travers le monde). Ex : Au Liban les villes ont peu de compétences pour agir, c'est l'Etat central qui est le centre de décision principal y compris pour les actions locales:
  - > == > *La coopération entre « pairs », crée des attentes, sur les méthodes de travail, les contenus... et suscite au final des frustrations. (= la coopération ne touche pas les municipalités)*
  - > *La coopération décentralisée peut être un modèle pour organiser des relations multiacteurs, y compris les bailleurs de fonds (au Liban elle a permis de faire progresser les lectures que les différents acteurs ont les uns des autres)*
  - > *La coopération décentralisée peut aussi être une référence interne pour mesurer ce que peut être la pérennisation d'une relation.*

## Elément de synthèse des apports :

### Problématiques qui émergent

- **Les finalités/enjeux de l'internationalisation des CT résultent d'un choix politique explicite ou implicite fondé sur quatre composantes, rapprochables 2 à 2 : rayonnement/attractivité, intérêt mutuel/solidarité. Ces composantes sont-elles complémentaires ou en tension les unes par rapport aux autres ?**
  - Où se situe l'intérêt d'une internationalisation ? Qui en tire des bénéfices et de quel ordre ?
  - L'internationalisation peut-elle ne bénéficier qu'à une collectivité, tisser des liens peut-il être au seul bénéfice d'une des parties ?
  - Lien entre rayonnement et attractivité ?
  - La recherche de l'intérêt local est-il compatible avec la recherche de l'intérêt mutuel avec une CT partenaire ? Comment ces deux termes s'articulent ils ?
  - La solidarité, le fait de jeter des ponts, est-elle univoque ?
  
- **Relation entre internationalisation des CT et relations bilatérales entre les Etats**
  - Comment se joue la dépendance réciproque entre Etat et CT dans les dynamiques d'internationalisation de celles-ci ?
  - Les deux parties en tirent elles un bénéfice / Les Etats s'appuient-ils sur les relations internationales des CT pour asseoir leur influence dans des pays tiers et sur les compétences techniques mises en œuvre par les CT comme des vitrines techniques ?
  - Les CT ont-elles des marges de manœuvre effectives pour développer leurs propres stratégies indépendamment des Etats ?
  
- **L'internationalisation des CT entre transnationalisme et relations institutionnelles ?**

Le transnationalisme est une dynamique plurielle, fondée sur des relations et démarches « non formelles », validant une internationalisation « par le bas » :

- Implication des habitants, des diasporas,
- Mobilité / flux des personnes (étudiants, touristes, retraités...)
- Relations affectives (coloniales...)

Les relations institutionnelles, conventionnelles, sont basées sur le lien entre les institutions « gouvernements locaux » :

- Décision publique
- Convention bi ou multilatérale (du jumelage aux réseaux de CT)

Un double questionnement est à ouvrir :

- Entre relations institutionnelles, fortement marquées par une approche par le haut, et transnationalisme y compris dans ses formes les plus spontanées, quel est le facteur d'internationalisation le plus puissant ?
- Entre attractivité et solidarité, y a-t-il compatibilité possible – et dans ce cas à quelles conditions - ou y a-t-il besoin d'une sanctuarisation de la seconde ?